

Trilib', le tri en bas de chez vous



IL EST STRICTEMENT INTERDIT de déposer
des déchets au pied ou aux abords du Trilib'.
En cas d'infraction, vous risquez une amende de 135 €.

Des bacs de tri proches de chez vous
et accessibles 24h/24h
pour mieux trier au quotidien

Pourquoi Trilib' en bas de chez vous ?

À Paris, près d'1 immeuble sur 5 ne dispose pas de l'ensemble des bacs nécessaires au tri, le plus souvent faute de place.



Chez vous ou dans la rue les consignes de tri sont identiques !



MARRON :
les déchets alimentaires
en vrac ou dans un sac compostable ou kraft.



JAUNE :
Tous les papiers et emballages vides et en vrac.

BLANC :
bouteilles, bocaux et pots en verre, bien vidés.

Chaque station permet de collecter plusieurs tonnes de déchets recyclables par an, dont au moins :

- 12 000 canettes ;
- 15 000 bouteilles en plastique ;
- 19 000 bouteilles en verre ;
- 14 000 cartons.



**TRIONS MIEUX
POUR RECYCLER PLUS**



**Trouvez facilement
les stations Trilib'
de votre quartier
en flashant le QR code.**

Un doute sur le tri ?
Rendez-vous sur consignesdetri.fr

Conception : DPE / SERVICE.COM. / DN / Édition 2024



VILLE DE PARIS

DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE L'EAU

103, avenue de France - 75639 Paris Cedex 13

Retrouvez toute l'information
pratique de votre ville au 3975 et sur
paris.fr